



## COMPTE RENDU du Conseil Municipal du Vendredi 18/10/2019

PRESENTEES : mesdames Fabienne DIGNIEL, Karine LESUEUR, Bernadette MATTIUSI.

PRESENTS : messieurs Patrick CLEMENT, Patrick CORNEFERT, Daniel MARCHAND, Hervé VOILLOT, Vincent STOLL.

Absent excusé : monsieur Mathieu GENOT donne pouvoir à monsieur Patrick CLEMENT.

Absente : madame Laure CAILLARD.

**Secrétaires de séance : Mesdames Fabienne DIGNIEL et Karine LESUEUR.**

### Ouverture de séance : 20h35

Approbation du dernier compte rendu à l'unanimité.

#### ✓ Délibération 011/2019 : ONF programme de coupes 2019-2020

Conformément au plan de gestion signé entre la commune de Vaudeville et les services de l'ONF, après de multiples échanges avec l'agent ONF de secteur sur les aménagements proposés, le conseil municipal valide le programme 2019/2020.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire et avoir délibéré le conseil municipal fixe comme suit la destination des coupes de l'exercice 2019 / 2020  
Vente de futaies de la coupe façonnées et vente de grumes par l'intermédiaire des ventes groupées de l'ONF. Partage sur pied entre affouagistes, des houppiers, des grumes affouagères et du taillis des parcelles n°20, 16,17, 19, 21, 35.

Parcelles 30, 31, 32, façonnage et débardage bois énergie

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Pour : 9** (Vote à l'unanimité des présents).

#### ✓ Délibération 012/2019 : Souscription parts sociales « centrales Villageoise »

*Un contexte mondial, le réchauffement climatique, un Territoire, le pays du Saintois, des citoyens qui initient un projet local de production électrique photovoltaïque, voilà un an que l'aventure a commencé et se poursuit marche après marche : sensibilisation en réunion publique, création de l'Association Centrales Villageoises du Pays du Saintois dans une dynamique collaborative et participative, sélection des toitures productrices (une soixantaine pour un démarrage à 12 toitures).*






*“Centrales Villageoises du Pays du Saintois” est une Société Coopérative d’Intérêt Collectif (SCIC). L’objectif est de parvenir à faire de “Centrales Villageoises du Pays du Saintois” une structure stable et pérenne, destinée à contribuer au développement d’une énergie respectueuse de l’environnement.*

Par souscription de parts sociales pour un montant de 1000€ (acté au vote du budget 2018/2019) la commune de Vaudeville devient sociétaire au sein des centrales Villageoises du pays du Saintois

Après délibération, le conseil a voté à l’unanimité l’entrée de la commune de Vaudeville en temps que membres sociétaires pour un montant de 1000€ à la SCIC “Centrales Villageoises du Pays du Saintois”

**Contre : 0                      Abstention : 0                      Pour : 9** (Vote à l’unanimité des présents).

#### **Vous souhaitez être informé : CONTACTS**

	 Marline Augis Chamourin : 06 75 85 95 78	
	 paysdusainois@centralesvillageoises.fr	
	 www.centralesvillageoises.fr et rejoignez-nous sur	

✓ **Délibération 013/2019 : « reportée, en attente de pièces complémentaires. »**

✓ **Appartement communaux :**

Un appartement de type F4 sera disponible à compter de janvier /février 2020.  
Des demandes de location ont déjà été formulées en mairie.

✓ **Retour information source insee**

L'Institut national de la statistique et des études économiques informe la commune des derniers résultats liés au recensement de la population. Le nombre d’habitants de la commune s’élève à 168.

✓ **Concours fleurissement**

Lors de la session de conseil municipal du 06/07/2019 monsieur le maire a donné lecture du lancement de la campagne "Villages fleuris" organisée par la Communauté de Communes du pays du Saintois. A l’unanimité des membres présents, il a été décidé d’inscrire notre village pour le concours 2018/2019.

La commission de jury s’est déplacée sur la commune au mois de juillet 2019.

La remise des prix a eu lieu le 26/10/2019 à Vaudigny en présence de madame Michèle Clément. Vaudeville a été élu premier de son groupe

Une fois encore, nous remercions l’ensemble des habitants pour le soin particulier qu’ils ont apporté à l’entretien des usoirs communaux, au fleurissement des jardinières et façades de leur maison.

Félicitations à tous.

✓ **STEP**

La mise en fonctionnement de l'alimentation des bassins est opérationnelle depuis une année et les premières déconnexions de fosses sont effectives.

Les travaux de déconnexion de fosses et de raccordement des particuliers au réseau d'assainissement ayant fait appel à l'entreprise GIRAUD sont terminés à 90%.

Reste une liste non exhaustive de maisons dont la déconnexion des fosses doit être effectuée. Pour les maisons ne bénéficiant pas d'installation normée, il est néanmoins impératif de se connecter aux pots de raccordement attribués à chaque habitation. Ceci pour le bon fonctionnement du dispositif de traitement des eaux de la STEP et pour une taxe d'assainissement ne portant pas préjudice, mais qui sera partagée et équitable.

**Rappel :** les eaux usées et les eaux pluviales doivent être séparées. Tout travail de déconnexion doit faire l'objet d'une vérification de conformité par la mairie. Comme indiqué lors des réunions publiques pilotées par le bureau d'étude, l'exécution des travaux doit être signalée en mairie. Pendant les travaux et avant que ne soit rebouché la fouille, une prise de vue photo sera effectuée et à l'issue des travaux, une attestation de conformité sera délivrée au propriétaire. « *Cette attestation sera à conserver et devra figurer aux pièces à joindre dans le cadre des ventes et successions de biens* ».

✓ **Arrêté de péril :**

Les difficultés rencontrées à faire entreprendre rapidement les travaux de mise en sécurité par la démolition des parties du bâtiment à usage agricole sis au n°1 rue de Charmes menaçant péril :

Pour des raisons administratives et juridiques, la mairie a été contrainte d'engager une procédure d'arrêté de péril. Décision prise lors du conseil du 06/07/2019 en présence de la partie intéressée qui n'a pas émis d'objections.

Cette décision imposée n'est pas sans conséquence. Le montant des frais devant être supporté par le budget communal dans cette affaire s'élève à 2473,31€.

✓ **Travaux entretien terrain communal :**

Mené en même temps que des travaux de terrassement privé, les propriétaires de la parcelle n°1034, 13 rue de Xirocourt, avec le consentement de la mairie, on effectué à titre gracieux tout au long de leur propriété mais sur une bande communale, des travaux de terrassement visant à apporter un confort visuel et pratique à l'entrée du village.

Aussi pour un montant à engager de 750€ auprès de l'entreprise Giraud, la mairie a entrepris de mener la même action sur les 60 mètres de bande de terrain restant. Cette action permettra d'harmoniser l'ensemble, de rendre ce chemin praticable et adapté au passage des engins lors de l'entretien du fossé et du fauchage du talus.

✓ **Repas des aînés et colis :**

Le traditionnel et attendu repas des aînés aura lieu cette année encore à la salle polyvalente de Bralleville. Comme chaque année, vous trouverez prochainement dans votre boîte à lettres le coupon de participation à remettre en mairie en fonction de votre choix.

*Je viens danser avec mes amis, ou je partage mon colis en famille*



✓ **Noël des enfants et Spectacle de fin d'année :**

Un spectacle né de l'initiative d'un petit groupe d'enfants a grandement muri et mobilise des énergies multiples. Des répétitions auront lieu tous les dimanches matin à partir du mois de novembre. Après la représentation, des cadeaux seront offerts aux enfants et comme à l'accoutumée cela se terminera par un verre de l'amitié. A ce jour, la date n'est pas définie mais nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Clôture de séance 23h10